

Séance du 06 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le six mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Georges BOUVIER, Maire.

Membres en exercice : 11 - Présents : 11 – Pouvoir : 0

Présents : Georges BOUVIER - Jean-Yves COUILLOUD - Cédric BARBIER - Anne-Cécile BIANCO - Michel BIONDA - Jean-Louis BRUNET - Laetitia FOUCAULT - Georges GAIGNARD - Sébastien GOUPIL - Marcel GRANGE - Catherine LEVEQUE

Excusé

Secrétaire de séance : Anne-Cécile BIANCO

Date de convocation : 27/02/2026

Le compte-rendu du 19 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé que le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations soit assorti de la condition de nomination d'un commissaire aux comptes. Approuvé à l'unanimité.

Voir pour établir un calendrier commun à toutes les associations et organiser des rencontres régulières entre le Maire et les présidents des associations.

N° 2026-03-01

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES AMIS D'HENRI BIDAULD

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'Association « Les Amis d'Henri Bidault et des peintres de Rossillon » a pour projet l'édition d'un livre des plus belles peintures de Rossillon et du Bugey.

- Considérant l'intérêt pour la Commune et le coût, afin de contribuer à ce projet exceptionnel, le Maire propose de verser une subvention de 1000 € et ce avant le vote du budget primitif considérant que l'association a besoin de cette somme rapidement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition
- **FIXE** le montant de la subvention à 1000 €
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2026 en Section de fonctionnement au compte 65748 – Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé - Association Les Amis d'Henri Bidault et des peintres de Rossillon,
- **AUTORISE** le Maire à verser cette subvention dès que possible.

DEVIS POUR LA HOTTE DU FOUR D'EGIEU

Le devis de l'entreprise COCHET est approuvé à l'unanimité pour un montant de 960 € TTC.

Un devis pour le remplacement de la petite fenêtre de la salle de bains, appartement rez-de-chaussée de l'ancienne cure, a été demandé à l'entreprise MBS pour un montant de 488 € TTC. Un devis complémentaire sera demandé pour une autre teinte.

POINT SUR LA FIN DE MANDAT

Le maire rappelle les projets de plus ou moins longue date non arrivés à terme mais qui resteront à l'initiative du futur Conseil municipal.

Révision du Plan Communal de Sauvegarde
Travaux rénovation logement poste
Non respect du stationnement : mise en œuvre de l'application ANTAI
Place de l'église : Escalier, mains courantes, gabarit entrée
Viabilité hivernale : salage voies communales et prestataire pour les rues de Rossillon
Accès piétonnier cimetière : maîtrise du foncier
Edifices menaçant ruine : cave chemin du lavoir
Sécurité Chasseurs : lieu des battues dans illiwap
Carrefour Cheignieu : sécurisation de l'abribus CCBS et Service des Routes
Chiens divagation et excréments
Chats errants Convention annuelle
Monument aux morts : épitaphes devenues illisibles

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Association Foncière Pastorale de Ravière

L'Association Foncière Pastorale de Ravière va entreprendre en 2026 divers travaux sur les terrains dont elle a la charge :

- amélioration des deux plateformes de contention existantes et aménagement d'un chemin d'accès à l'une des deux plateformes : 38 825,00 € HT
- fourniture de matériel de contention (barrières, poteaux) : 24 821,46 € HT
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de travaux, réalisée par la SEMA : 3 388,50 € HT.

Le syndicat de l'AFP a délibéré favorablement sur la réalisation de ces travaux pour un montant total réel avec AMO de 67 034,96 € HT, soit 80 441,95 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Demande de subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes : 41 242,90 € (60%)
- Montant de la TVA directement supporté puis récupéré par l'AFP : 13 407,00 €
- Participation du GAEC Gwenn Ha Du qui va bénéficier directement des travaux en exploitant les terrains concernés : 25 792,06 €.

A défaut de fonds propres suffisants, il est proposé que chaque commune (Rossillon et Armix) fasse une avance de trésorerie correspondant à la subvention, soit 22000€, lesquels seront remboursés aux communes dès obtention de la subvention.

Chien divaguant

La commission environnement a été convoquée le 9 février 2026 pour entendre Jean-Pierre Duch sur le comportement de son chien, un berger malinois, qui effraie voire mord les usagers du chemin des Ranches qui passent devant sa propriété.

En application des articles L.211-19 et suivants du code rural un tel chien est considéré en divagation et dans le cadre de la Police du Maire ce dernier doit prendre toute disposition pour mettre un terme à cette divagation.

M Duch informe les membres de la commission qu'il a pris des dispositions pour éviter que son chien ne s'échappe de sa propriété pourtant clôturée.

Pour ce faire la partie inférieure du portail d'entrée a été obturée plus solidement et une barrière a été rajoutée à un autre endroit.

M Duch s'engage aussi à vérifier que le petit portail situé à l'arrière soit bien maintenu fermé en permanence.

Stationnement abusif

Suite à nombreux échanges au sujet du stationnement notamment rue Henri Bidault, la Gendarmerie Nationale confirme que le seul moyen de vérifier que le véhicule n'a pas été déplacé est la peinture au sol au droit d'une roue.

Sauf que le manque de discrétion de cette méthode attire l'attention du propriétaire du véhicule qui le déplace de quelques mètres.

Le maire propose de prendre 2 photos à 7 jours d'intervalle.

Ces photos des jantes sur la peinture des traits de stationnement prouvent bien que le véhicule n'a pas été déplacé. Il est très compliqué de faire respecter l'arrêté réglementant le stationnement.

Ecole de Contrevoz

Procès-verbal établi le 23/02/2026

Date : 06/02/2026

Heure de début : 17h30

Ordre du jour :

⇒ Sujet 1 : Propos racistes et comportement général

○ Pour information

Climat scolaire et respect des règles

Lors du conseil d'école, l'équipe éducative, en lien avec les municipalités, a souhaité informer les parents sur la réalité du climat scolaire et les difficultés rencontrées au quotidien. Ces situations concernent tous les temps de vie des enfants : en classe, dans la cour, à la cantine, à la garderie et dans les transports scolaires.

Le problème du racisme, qui concerne un petit nombre d'élèves, fait partie d'un tout.

Nadine Martel, pour le périscolaire, et les enseignants font le constat d'un climat qui s'est détérioré cette année : Propos inappropriés, injures et moqueries, parfois à caractère discriminatoire ou raciste ; dégradations volontaires de matériel scolaire ou municipal ; non-respect des règles collectives et des adultes (gestes déplacés, soupirs, tapements de pieds) ; comportements inadaptés dans le bus ou à la garderie, parfois prolongés à l'école.

Lorsque des propos racistes ont été rapportés aux enseignants, ceux-ci appliquent la procédure :

- Entretiens avec les élèves concernés
- Entretiens ou informations aux parents des élèves impliqués
- Séances d'éducation civique en classe (racisme, misogynie, respect des différences...)

Rôle des familles

Les enfants ne disposent pas de la maturité nécessaire pour décider seuls de ce qui est approprié à l'école. La responsabilité parentale reste centrale : le respect des règles, du matériel et des autres élèves nécessite une cohérence éducative entre l'école et la famille. Cette collaboration est indispensable pour aider chaque enfant à évoluer positivement.

Les solutions proposées

Monsieur le DDEN évoque l'aide apportée par l'avema de Bourg à une école de Belley.

Messieurs les Maires de Contrevoz et Rossillon suggèrent une intervention d'un gendarme afin de sensibiliser les enfants au devoir et droit de respecter les autres et d'être respecté.

Les enseignants y sont favorables car il est pertinent que ce thème, omniprésent dans les classes, soit repris par des personnes extérieures et qui ont autorité.

Madame Thinet propose d'encadrer, avec Madame Mercier et d'autres parents volontaires, des ateliers sous forme de jeux.

⇒ Sujet 2 : Sorties et projets

6 Interventions des MNS de Belley auprès des classes élémentaires :

La classe de ce2cm1cm2 est initiée au cécifoot :

Des jeux de coopération à deux, un élève les yeux bandés et un guide, sensibilisent les enfants au handicap et à l'entraide.

La classe de cp/ce1 découvre l'orientation (cp/ce1)

Chaque classe de l'école bénéficiera d'une animation autour des poissons le 12/03 avec la fédération de pêche

Barrière devant la cave Lulla

Anne-Cécile Bianco qui réside rue du Lavoir propose l'installation d'une barrière au droit de la cave propriété Lulla pour empêcher que les chiens y viennent souiller cette petite parcelle située sous sa terrasse évitant ainsi mouches et odeurs nauséabondes.

Le maire propose une barrière légère et amovible pour que le propriétaire puisse sans encombre accéder à sa cave.

Trottoirs vieillissants

Marcel Grange fait remarquer que les trottoirs situés rue Henri Bidault entre les carrefours de la rue Pierre Laroche et la rue du lavoir méritent une rénovation.

Ces trottoirs qui datent de 1972 ont subi divers travaux (pose de compteurs d'eau,...) et leur surface présente des reliefs dangereux pour les piétons. Des devis seront demandés aux entreprises de travaux publics.

Aménagement du carrefour Route de Cheignieu

Ce carrefour est constitué de 4 voies: Route de Cheignieu / rue Henri Bidault / rue Adolphe Appian / rue Josephin Soulayr.

De nombreux automobilistes en provenance de Cheignieu et à destination de la rue Adolphe Appian ou de la rue Josephin Soulayr, au lieu de marquer le stop délimitant la route de Cheignieu empruntent la voie de gauche dès le dos d'âne situé à une 40aine de mètres en amont et tournent à gauche à l'angle de la maison et sur l'emplacement de l'arrêt de bus scolaire.

Aucun accident connu jusqu'alors mais cette mauvaise habitude risque un jour de provoquer un accident (face à face entre 2 véhicules ou plus grave le heurt d'un enfant sortant de l'abribus).

Pour inciter les automobilistes en provenance de Cheignieu à rouler à droite jusqu'au STOP et dévier à gauche ensuite, le maire propose l'aménagement de ce carrefour selon un schéma présenté et transmis au service des routes du département et à la Com Com Bugey Sud.

Provisoirement, des séparateurs modulaires de voie sont installés pour tester le bien-fondé.

Leur positionnement est à affiner pour faciliter le passage en provenance de la rue Adolphe Appian vers Cheignieu.

BUREAU DE VOTE – PERMANENCES POUR L'ELECTION MUNICIPALE DU 15 MARS 2026

Le tableau des permanences est établi.